

LES FORÊTS COMMUNALES DU TYROL ET L'ALIMENTATION EN BOIS DE LA SALINE TYROLIENNE A LA FIN DU XIII^e SIÈCLE

PAR

Dr. H. RUBNER

Professeur à l'Institut Forestier de Fribourg-en-Brigau

Avant-propos

Les recherches sur les forêts communales du Tyrol font partie des études auxquelles l'auteur a été initié par M. MANTEL, Directeur de l' « Institut für Forstgeschichte » à Fribourg-en-Brigau. M. MANTEL a bien voulu lui procurer également des moyens de la DFG, ce qui lui a permis de puiser pendant quelque temps dans les riches archives d'Innsbruck sous l'assistance bienveillante de MM. les archivistes, et spécialement de M. DOERRER. Le sujet de cet article est très limité: c'est l'histoire forestière d'un petit pays, le Tyrol, pendant un espace de temps bien restreint. Elle peut cependant permettre de mieux comprendre toute une période de l'histoire forestière qui a été influencée par le mouvement urbain, par ce mouvement qui prit son essor en Flandre et en Italie aux XI^e et XII^e siècles, et qui a pénétré ensuite toute l'Europe chrétienne.

I. — Etat des forêts communales du Tyrol au XIII^e siècle

On ne connaît pas exactement le caractère de l'économie forestière du Tyrol avant le XIII^e siècle. A cette époque, l'état tyrolien n'existait pas encore; les comtés, les évêchés ou seigneuries sur le territoire du Tyrol postérieur étaient englobés dans le duché de Bavière. Mais nous ignorons de quelle manière le régime seigneurial a exercé son influence sur le traitement des grandes forêts de montagne. Certes, la Bavière au Nord des Alpes connaissait un

régime seigneurial très stable qui laissait peu d'activité aux communautés d'habitants, comme le montre le livre de M. DOLLINGER de Strasbourg (1). Mais il semble que dans les Alpes comme dans beaucoup des hautes montagnes de l'Europe, notamment les Pyrénées (2), la liberté des paysans est restée plus grande. Nous avons des preuves qu'il existait des biens communaux dans les Alpes pendant l'époque carolingienne, dans la région des grands lacs au Sud comme le long des grandes routes transversales (3).

Dès la fin du XII^e siècle, une nouvelle évolution apparaît dans les nombreux actes notariés du Tyrol du Sud. Les notaires s'y sont installés à la suite du mouvement communal en Italie. Ces actes notariés nous apprennent que la notion de franchise communale s'était vite répandue dans les vallées alpines, sans tenir compte des frontières linguistiques. Les querelles des seigneurs et la faiblesse des évêques de Trente permettaient aux communes rurales de régler l'usage des bois et des pâturages sur les terres incultes des zones forestières et alpines jusqu'aux crêtes où la ligne de partage des eaux matérialisait leurs limites (4).

Le syndic ou maire d'un bourg ou d'un village pouvait désormais investir une autre commune d'une partie des communaux (5); il pouvait aussi acheter à un seigneur, à titre précaire, une montagne avec des pâturages et forêts (6). Bien entendu, la communauté rurale n'était pas propriétaire *stricto sensu* des communaux. On pourrait dire qu'elle en avait la saisine. Quelquefois, elle payait un cens en bois, en froment ou en argent au seigneur (7). En outre, l'évêque de Trente exerçait souvent sa justice princière et arbitrait les conflits entre les différentes communautés ou entre la communauté rurale et les vassaux épiscopaux (8). Il pouvait aussi inféoder à ses

(1) DOLLINGER, *Evolution*; STURM, 1937, cf. une décision du duc de Bavière en faveur des seigneurs de 1255 (MGLL, s. 4, t. 2, n. 461).

(2) HUFFEL, *Economie*, I/2, p. 121 et ss.

(3) Pour la région insubrique: SCHNEIDER, F. *passim*, spécialement S. 89, 189. Pour la région tyrolienne, WOPFNER, H., S. 4. ff. Pour la région de St. Gall *ibidem* et IMBERT-SAUTEL, I, n. 212.

(4) Voir p. ex. pour la vallée de Fiemme (Fleimstal) en 1271 SARTORI, Zf. Ferd., cf. aussi HUTER, *Urkundenbuch*, HI/2, n. 826.

(5) ILA, Rep. Hippoliti, caps. XII, n. 27: Le syndic de Riva au Lac de Garda (14 nov. 1211).

(6) ILA, Cod. 740, f. 32: « Iuratus et maior comunis » de Pieve Tesino au Val Sugana (15 déc. 1289).

(7) Val de Fiemme, voir plus haut. Quelques communes dans l'Ouest de Trente, cf. *Codex Wangianus*, n. 78, n. 220 (pour 1208-1318).

(8) HUTER, *Urkundenbuch*, I/2, n. 49: Entre les communautés de Bolzano et Keller en 1190; Trentino, XIV, 27: Entre Trente et Fai en 1202; Santifaller, Trient, n. 12: Entre Pergine et le seigneur Othon de Telve en 1196, etc...

vassaux une partie des biens communaux avec le consentement de la commune, soit avant, soit après l'inféodation (9).

Nous n'avons que peu de documents pour le Tyrol du Nord, où il n'y avait pas d'acte notarié. Mais les « *Weistümer* », les Rapports des Droits, les plus anciens qui datent du XIV^e siècle, nous montrent également l'affaiblissement de la seigneurie du type bavarois dans les vallées alpines. De plus, on sait que, sur son territoire, le comte du Tyrol gardait vis-à-vis des communes et de leurs biens une position semblable à celle de l'évêque de Trente. En voici un exemple très remarquable. En 1272, au tribunal, c'est-à-dire au « *Landgericht* » de Bozen (Bolzano), beaucoup d'hommes, de chevaliers, mais aussi de bourgeois et de paysans se trouvaient réunis sous la présidence du châtelain du Tyrol. En qualité de représentant du comte, le châtelain demandait si on pouvait priver une commune de ses friches et communaux. Un des juges délibérait sur cette question avec les personnes présentes, et formulait ensuite sa sentence :

« *Ceux qui enlèvent des terres à une communauté d'habitants seront soumis à la peine du comte et celui-ci restaurera l'ancien état des choses* » (10).

II. — L'approvisionnement en bois de la saline de Hall au temps du Comte Meinhard II

Ce comte du Tyrol qui protégeait les communes n'était pas un personnage de moindre importance. Meinhard II fut un allié prudent de la maison impériale de Souabe, et suivit le célèbre exemple de l'Empereur Frédéric II. Il fut, selon son biographe récent, « le fondateur de l'état tyrolien » (11). Nous allons contrôler l'exactitude de ce titre honorifique en étudiant les origines des forêts de la saline tyrolienne. Certes, la saline de Hall dans la vallée de l'Inn existait déjà quelques décennies avant Meinhard, mais il semble qu'on se contentait d'y recueillir la muire des sources salées, comme c'était l'usage de la plupart des salines continentales de ce temps. C'est pourquoi, à l'origine, la production n'était pas très importante. Le comte Meinhard ayant acheté la saline en 1285, put financer son développement grâce au commerce de l'or entre l'Allemagne et l'Italie et aussi aux entreprises commerciales de ses amis financiers, les Frescobaldi de Florence (12). Il eut recours à un chevalier qui, selon les études de l'historien SRBIK, avait fait ses preuves dans l'administration des salines autrichiennes. Ce technicien eut l'idée

(9) Ausserer, n. 64: Inféodation près de l'Ecluse de Tramin (1260); Volteini, Imbrev., n. 524: Inféodation près de Kaltern (1272).

(10) Reg. Mein., n. 24-25.

(11) WIESFLECKER, Meinhard II, préface. Voir figure 1, le Tyrol sous Meinhard II.

(12) WIESFLECKER, Meinhard II, S. 237.

de creuser une galerie dans la couche saline au milieu des hautes montagnes pour y exploiter le sel gemme. En même temps, il améliorerait le transport de la muire à la saline et aussi la concentration de la muire (13).

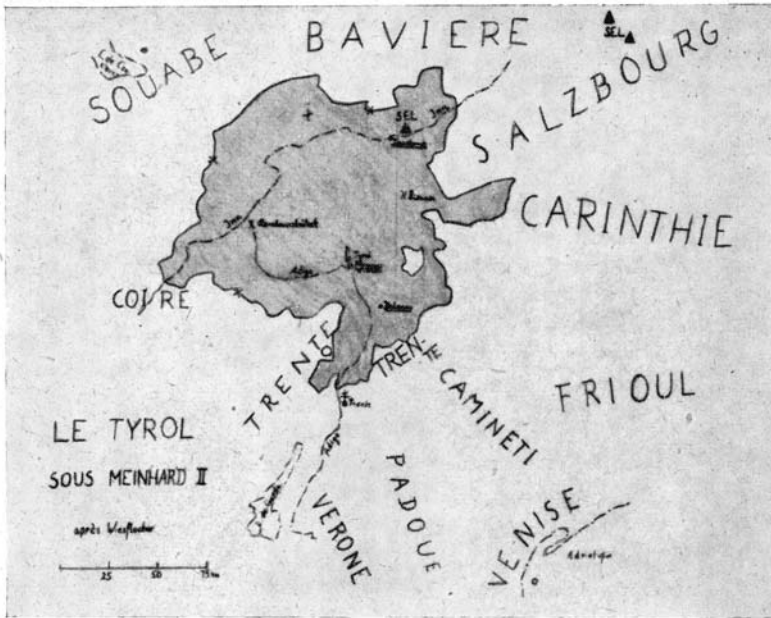


FIG. 1.

Le comté du Tyrol à la fin du XIII^e siècle.

Les vallées forment les axes principaux du pays. Elles sont jointes par les cols du Brenner et de la Reschenscheideck. Au Sud du comté, le territoire de l'évêque de Trente dont le comte était l'avoué, à l'Est le duché de Carinthie qui était réuni au comté, à l'ouest l'évêché de Coire, au Nord le duché de Bavière, etc... (d'après une carte de Wiesflecker, Meinhard II).

Bientôt la production dépassa 6 000 charrettes de sel par an, soit environ 1 100 tonnes. Afin d'être le maître du marché, le comte s'assura le monopole du commerce du sel du Tyrol, en interdisant la vente de tout autre sel gemme de la région de Salzburg, ou des sources de Bavière, aussi bien que du sel marin de Venise qui était moins cher (14).

(13) Il n'existe pas d'histoire de la saline de Hall. Voir les indications de STOLZ, Bergbau, S. 226 (résumé). Sur le rôle du chevalier Nicolas de Röhrenbach, cf. SRBIK, Salzwesen, S. 42 ff.

(14) STOLZ, Rechnungsbücher, S. 48, WERUNSKY, S. 955.

Mais la réussite de cette entreprise exigeait des quantités énormes de bois pour le chauffage des poêles. Ce problème n'était pas nouveau : au temps de la troisième croisade, il y avait déjà eu une grande querelle entre l'archevêque de Salzbourg et les chanoines de Berchtesgaden, à propos des mines de sel, des bois et des ruisseaux nécessaires au flottage. Un accord était intervenu, limitant de façon assez précise l'usage des forêts et des cours d'eau exigés pour le transport des bûches (15). En Lorraine, le problème de l'alimentation des salines existait aussi. Un accord conclu en 1249 entre l'évêque de Metz et le duc de Lorraine réglait l'approvisionnement en bois de la saline de Rosières. Comme nous l'apprend la thèse

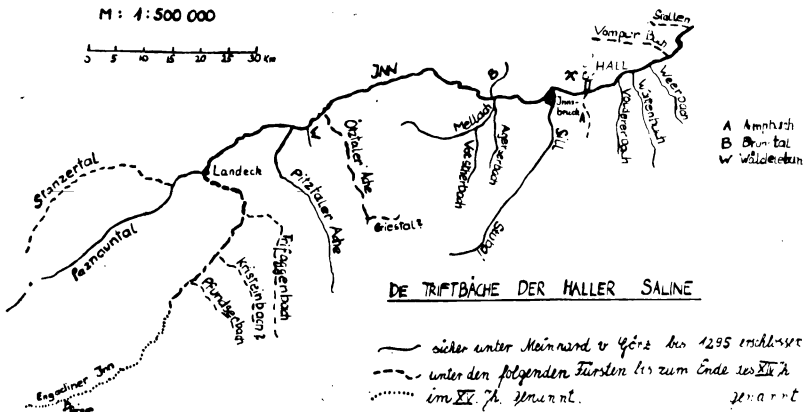


FIG. 2.

Le réseau du flottage de la saline de Hall.

- lignes continues: flottage sous Meinhard II († 1295).
 - lignes interrompues: flottage au XIV^e siècle.
 - lignes pointillées: flottage au XV^e siècle.
- (d'après les sources des Archives d'Innsbruck).

récente de M. HIEGEL, qui a travaillé avec l'aide de M. Jean SCHNEIDER, chaque co-propriétaire de la saline gardait ses forêts, mais on tenait le compte des bûches livrées aux poêles par le duc et par l'évêque de Metz (16). Trente années plus tard, en Franche-Comté, Othon IV réglait la vente des bois de la forêt de Chaux en faveur de la saline de Grozon (17).

(15) BOSL, S. 41-50.

(16) HIEGEL, Salines, p. 71.

(17) TURC, L., RFF, 1951, p. 295. Turc cite comme source le manuscrit de A. COULON, Etude sur les forêts de Franche-Comté, ms. 211 de l'Académie de Besançon. Malheureusement, ce travail remarquable est disparu de la bibliothèque de l'Académie (Lettre de M. le Secrétaire, du 16 août 1961).

Le comte du Tyrol n'avait pas besoin de tels accords, Il était seul maître de sa saline, et il savait où trouver les réserves ligneuses pour l'alimenter. La figure 2 montre le réseau des vallées qui ont servi à l'alimentation de la saline au temps du comte Meinhard et après. L'Inn en formait l'artère principale. Le transport était assuré par flottage, à bûches perdues. Ce système économique était utilisé sur une grande échelle sur plus de cent kilomètres. En principe, on préférerait pour le flottage les longs affluents de la rive droite de l'Inn qui descendent des Alpes schisteuses ou granitiques. On uti-

COMPTE DES « *MAGISTRI LIGNORUM* »
(11 juillet 1288 à 4 septembre 1290)
indiqué en Librae Veronenses, Grossi ou Solidi

Nom du maître	Avance de la saline	Dépense du maître	Redevance du maître de la saline	
Merchlinus	1497 l.	600 l.+8 gs.	897 l. ⁽¹⁾	-
Prunnerius	2447 l.+10 gs.	1596 l.	847 l.+2 gs. ⁽²⁾	-
Eppelinus	2342 l.+10 gs.	1553 l.	788 l.+10gs. ⁽³⁾	-
Ruedegerus	1035 l.	623 l.	412 l.	-
Durekkebach ⁽⁴⁾	547 l.	462 l.	85 l.	-
Sherio in Vatscher	160 l.+15 s.	231 l.	-	70 l.5s.
Agerser ⁽⁴⁾	1383 l.	630 l.	753 l.	-
Reimboto	2025 l.	1603 l.	422 l.	-
Watenbach ⁽⁴⁾	2922 l.+ 8 gs.	2604 l.	302 l.+ 8gs. ⁽⁵⁾	-
prenneholtz ⁽⁶⁾	137 l.	121 l.	16 l.	-
prenneholtz ⁽⁶⁾	400 l.	336 l.	64 l.	-
Strobelus	140 l.	84 l.	56 l.	-
Somme par librae grossi, solidi:	15035 l.+28 gs.+15 s.	10443 l.	4642 l.+18gs.	70 l.5s.
Somme après la réduction de la petite monnaie	15037 l.+ 4 gs.+15 s.	10443 l.	4643 l.+ 6gs.	70 l. 5s.

Notes: (1) Le résultat exact serait de 896 librae, 4 grossi. On va voir qu'il y a d'autres différences entre le résultat indiqué dans le texte et le résultat de notre soustraction. Il faut croire que ces différences, qui sont toujours faibles, proviennent des menues taxes ou des avances spéciales qui ne sont pas toujours indiquées.

(2) Résultat exact: 851 l. + 10 gs.

(3) Résultat exact: 789 l. + 10 gs.

(4) Ce sont les noms des rivières alpines, où un groupe de maîtres avait travaillé.

(5) Résultat exact: 318 l. + 8 gs.

(6) prenneholtz = bois de feu.

lisait beaucoup moins les affluents capricieux qui descendent des Alpes calcaires du Nord.

Les indications de la figure 2 sont puisées dans les livres de comptes du comté du Tyrol. En feuilletant ces livres, on trouve entre autres, les comptes des administrateurs de la saline ainsi que les comptes des maîtres du bois « *magistri lignorum* » (18). Ces livres de comptes ne sont pas encore publiés; c'est pourquoi nous pensons intéressant d'analyser ici un des comptes des « *magistri lignorum* ».

Prenons le compte de 12 maîtres du bois pour la période du 11 juillet 1288 au 4 septembre 1290 (19). Le tableau précédent reproduit les principales indications de ce compte. La première colonne à gauche indique les noms des maîtres, quelquefois remplacés par les noms des rivières où ils travaillaient ou même par la qualité du bois qui était livré par eux. Dans la deuxième colonne, on trouve les sommes avancées par l'administrateur de la saline, dans la troisième, la somme dépensée par les maîtres. Les deux dernières colonnes donnent le bilan, c'est-à-dire la dette du maître envers la saline ou la redevance de la saline envers lui. La monnaie qui servait au cours de ces transactions était la « *marca Veronensis* » (marc de Vérone) à 10 « *librae Veronenses* » (livres de Vérone) ou à 120 « *grossi* » (gros) ou à 200 « *solidi* » (sous) (20). Pour simplifier, le tableau précédent a été uniformément établi en « *librae Veronenses* » à 12 « *grossi* » ou 20 « *solidi* ».

Ce compte montre que l'approvisionnement en bois de la saline exigeait alors une somme de l'ordre de 10 000 Livres pour 25 mois, soit environ 5 000 Livres par an. Si l'on cherche à contrôler la valeur de ce résultat en examinant l'ensemble des comptes du temps du comte Meinhard, on constate que la moyenne des dépenses annuelles de la saline pour son alimentation en bois s'élevait à environ 4 000 Livres par an (21) sur une dépense annuelle totale de 15 000 Livres (22). On voit donc que l'alimentation en bois n'était

(18) Sur l'importance générale des livres de compte du Tyrol du XIII^e et XIV^e sc. voir STOLZ, Rechnungsbücher.

(19) Original à: Hauptstaatsarchiv de München, Tir. Cod. n. 8, folio 16 et 16'.

(20) WIESFLECKER, Meinhard II, S. 240 indique que le « *grossus* » Tyrolien comprenait 1,63 gr d'argent fin. Donc, la livre veronaise valait à peu près 20 gr d'argent fin, c'est-à-dire moins que la livre Tournais sous St Louis qui correspondait à 80 à 100 gr d'argent; voir WAILLY, La Livre Tournais.

(21) Comptes du 16-7-1288 (Landesregierungsarchiv de Innsbruck, Cod. 277; f. 19) du 4-9 1290 (Hauptstaatsarchiv de Munich Tir. Cod. n. 8. f. 16/16') du 14-5-1294 (Innsbruck, mêmes archives, Cod. 279 f. 26') et du 8-8-1296 (Innsbruck, mêmes archives, Cod. 280, f. 45).

(22) Voir le tableau de la production, des dépenses et du profit de la saline dressé par BASTIAN, Kaufleute, S. 42/43.

pas très onéreuse pour les administrateurs : le profit net annuel de l'entreprise se montait à environ 12 500 Livres, soit 8 % du budget annuel du Tyrol. Notons que cette région se trouvait très en avance au point de vue de la gestion financière grâce au comte Meinhard dont la richesse dépassait de beaucoup celle d'autres princes plus en vue de l'Allemagne du XIII^e siècle (23).

Pour ces 4 000 Livres, les maîtres du bois effectuaient chaque année un travail énorme. Lorsque les officiers de la saline avaient

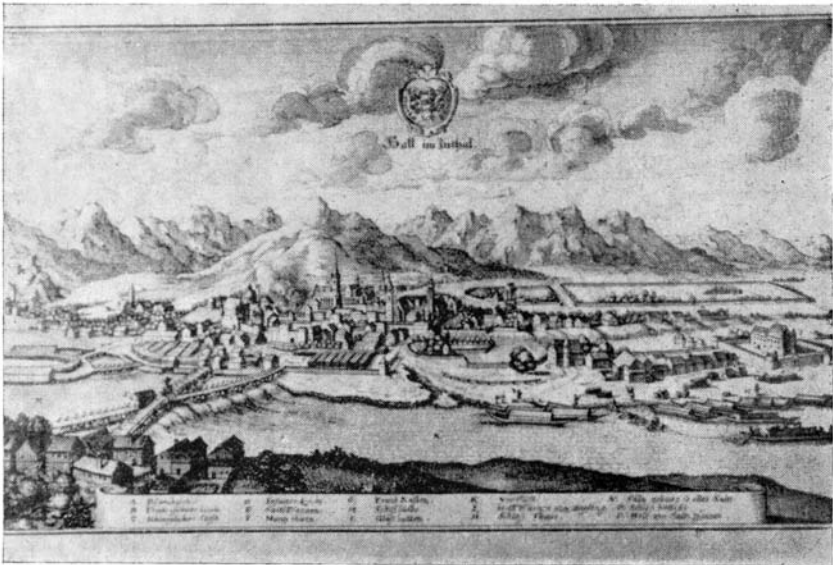


FIG. 3.

La ville de Hall sur les bords de l'Inn au XVII^e siècle.

- A gauche au premier plan, le grand barrage où s'achevait le flottage. Un deuxième barrage ferme un canal destiné à recevoir une autre partie des bois. Ces barrages devaient déjà exister au XIV^e siècle.
- Dépôts des différents bois. Au milieu, la ville avec la fumée des poêles.
- Au fond, les Alpes calcaires culminant à plus de 2 000 mètres.

(Gravure de la « Topographie » de Matthäus MERIAN vers 1640).

choisi l'emplacement des coupes dans la montagne et avaient contrôlé l'état des écluses construites par les maîtres d'œuvre le long des voies d'eau, les maîtres du bois montaient dans les forêts sauvages avec des ouvriers engagés par eux, et sur lesquels ils exerçaient une sorte de basse justice. On coupait les arbres, on réparait les écluses, on faisait glisser les troncs jusqu'aux écluses où on les stockait. Au moment du flottage, on fermait les portes pour accumu-

(23) WIESFLECKER, Meinhard II, S. 240.

ler l'eau. On mettait ensuite les troncs à l'eau avant d'ouvrir les portes et de provoquer le flottage à bûches perdues. En outre, les maîtres et leurs ouvriers devaient s'assurer que le flottage n'était pas contrarié par des obstacles naturels ou par les paysans qui cherchaient à prélever des troncs isolés lorsqu'ils passaient près des berges. Heureux le maître et ses ouvriers, si la plupart des troncs avait suivi le cours de l'affluent et gagné le grand fleuve de l'Inn pour flotter vers la ville de Hall où se trouvait la saline. Devant la ville, un canal de dérivation fermé par un barrage, un « rechen », était aménagé pour recevoir une partie des troncs. On pouvait ainsi stocker le bois des deux côtés du canal, tandis que le reste était retenu par un « rechen » plus grand, établi en travers du fleuve lui-même. Une gravure du XVII^e siècle montre ce dispositif, mais les barrages comme le canal existaient déjà au début du XIV^e siècle (24).

La quantité des bois flottés sur les eaux grises de l'Inn et sur ses affluents était énorme. Nous savons que, en 1293, on avait besoin de 2 500 arbres par semaine. A raison de 50 semaines de travail par an, cela représente la coupe de 125 000 arbres, sans tenir compte des pertes inévitables et non négligeables au cours du transport (25). On peut donc estimer que les poêles de la saline utilisaient les produits exploités sur plusieurs centaines d'hectares : les forêts tyroliennes, presque intactes, étaient encore très riches en matériel ; on peut en avoir une idée en les comparant aux peuplements qui subsistent dans la forêt de Bohême, et qui sont très proches de l'état de forêt vierge (au Kubany en CSR et au Falkenstein en Bavière).

III. — L'exploitation des forêts et les communautés rurales

On peut se demander si les communautés rurales n'ont pas tenté de s'opposer à cette exploitation intensive de leurs réserves en bois. Malheureusement, nous n'avons là-dessus aucun document, car les communautés rurales du Tyrol du Nord n'avaient ni sceaux, ni notaires à cette époque. Mais il semble que les maîtres du bois ne trouvaient pas une population hostile à leurs entreprises. Il y avait à cela plusieurs raisons :

(24) Sur le travail des maîtres du bois on doit consulter le Holzmeisterstatut, c'est-à-dire le rapport de leurs droits. Ce document se trouve dans plusieurs copies du XV^e siècle, dans les Archives de Innsbruck et Munich. Selon les recherches de l'auteur, l'original perdu datait du temps du « Roi Henri » qui était le fils du comte Meinhard, vraisemblablement de 1320, d'après une notice dans l'inventaire des Archives d'Innsbruck (Landesregierungssarchiv Innsbruck, Putschrepertorium, vol. 3, p. 1620).

(25) Compte du 14-5-1293 (mêmes archives, Cod. 279, f. 26'), BASTIAN, S. 46/47.

Le biographe du comte Meinhard nous rapporte que ce prince n'aimait pas la féodalité ni les évêques indépendants, mais qu'il protégeait au contraire les bourgeois et les paysans contre les empiètements des grands et qu'il a fait participer le tiers état aux états provinciaux du pays. C'est dans ce sens qu'on doit comprendre le jugement du tribunal de Bozen dont j'ai parlé au début.

Mais à côté de la situation politique du pays, il faut aussi faire intervenir la situation économique des vallées alpines à la fin d'une époque où de grands défrichements avaient augmenté considérablement le nombre des exploitations agricoles et pastorales dans les Alpes. Les recherches du regretté archiviste d'Innsbruck, Otto STOLZ, ont montré que les seigneurs ont exploité des terrains qui n'auraient pas dû être livrés à l'agriculture et qu'ils y ont fondé des « Schwaighöfe » (fermes pastorales) pour la production fromagère (26). Mais l'exploitation agricole et pastorale ne représentait pas pour les réserves forestières une menace d'épuisement comme c'était le cas à proximité des grands centres urbains, en Italie spécialement. En fait, les marchands de la ville de Vérone faisaient déjà un commerce très actif de bois dans la vallée de l'Adige au début du XIII^e siècle en utilisant des forêts alpines à plus d'une centaine de kilomètres au Nord de leur ville (27).

Un siècle plus tard, tout le réseau hydrographique de l'Adige s'était ouvert au flottage commercial (28).

Il en allait autrement au Nord des Alpes, dont les eaux coulaient vers l'Inn et ensuite vers le Danube, c'est-à-dire dans les régions des duchés de Bavière et de l'Autriche où les villes étaient moins nombreuses qu'en Italie et où les ressources en bois étaient suffisantes. Dans les vallées du Nord, l'arrivée des maîtres et des ouvriers du bois donnait la faculté aux paysans de vendre le surplus de leurs produits (29). C'est pourquoi ils pouvaient consentir à la disparition des forêts à peine exploitées le long d'affluents souvent très sauvages. Enfin, les grandes clairières ouvertes par les maîtres des bois permettaient l'élevage du troupeau communal.

Conclusion

Au XIII^e siècle, au cours de l'essor de l'économie urbaine, les communautés rurales du Tyrol jouissaient d'une certaine autonomie pour régler l'usage des communaux boisés. Il y avait même une

(26) STOLZ, Schwaighöfe.

(27) Voir le Rapport des droits du tonlieu de « Egna » (Neumarkt) de 1216 (HUTER, Urkundenbuch, I/2, n° 687).

(28) Charte de Septembre 1309 pour exploitation sur le « Timelsjoch », vallée de la Passer (Landesregierungsrarchiv Innsbruck, Collection Schönach, carton V).

(29) On sait que les paysans tyroliens ont nourri les ouvriers des forêts vers la fin du Moyen Age (WOPFNER, Almendregal, S. 106).

certaine circulation des biens communaux dans le Sud du pays et une exportation des bois vers la plaine d'Italie. La situation du Nord était économiquement différente ; comme ses vallées s'ouvraient vers la Bavière et l'Autriche, il n'y avait pas de courant commercial des bois.

Meinhard II, le fondateur de l'état tyrolien, ayant bien compris l'importance de cette richesse latente, sut en tirer parti grâce à ses talents financiers et sans porter préjudice aux intérêts des paysans. Le réseau qu'il créa pour exploiter les forêts et pour organiser le flottage ne dépassait pas les limites de la région montagneuse. Son premier but était d'assurer l'approvisionnement de la saline, mais il eut, en réalité, un rôle beaucoup plus étendu en rattachant cette région au grand cadre de la civilisation urbaine.

SOURCES MANUSCRITES

1) *Landesregierungsarchiv Innsbruck*

Codex 277, 279, 280: Livres de compte du comté du Tyrol pour 1288-90, 1293-96 et 1295-98.

Codex 740: Val di Sugana.

Putschrepertorium: Inventaire du XVI^e siècle en plusieurs volumes.

Repertorium Hippoliti: Inventaire du XVIII^e siècle.

Collection Schönach: Copies des chartes des comtes du Tyrol (1253-1363), dressés par Ludwig Schönach.

2) *Hauptstaatsarchiv Munich*

Tiroler Codex, n° 8: Livre de compte du comté du Tyrol pour 1289/92.

Tiroler Codex, n° 23: Liber officii saline Hallis vallis Eni, avec le « Holzmeisterstatut » sur folio 30 — folio 36, datant du XIV^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

(Sources imprimées et Travaux)

- Ausserer = Regeste dei documenti dell'Archivio Capitolare di Trento, Regesta Chartarum Italiae, 27, 1939, ed. C. Ausserer.
- Bastian, Kaufleute = Bastian, F., Oberdeutsche Kaufleute in der älteren Tiroler Raitbüchern, Schriftenreihe zur bayerischen Landesgeschichte, 10, 1931.
- Bosl = Bosl, K., Forsthoheit als Grundlage der Landeshoheit in Bayern, Gymnasium und Wissenschaft, Munich, 1951.
- Codex Wangianus = Urkundenbuch des Hochstifts Trient, Fontes Rerum Austriacarum, II, Dipl. et Acta 5, 1852, ed. A. Kink.
- Dollinger, Evolution = Dollinger, Ph., L'évolution des classes rurales en Bavière, Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 112, 1949.
- Hiegel, Salines = Hiegel, Ch., L'industrie du sel en Lorraine du IX^e jusqu'au début du XVII^e sc., Thèse à l'École des Chartes, 1961. Manuscrit aux Archives de Meurthe-et-Moselle.
- Huffel, Economie = Huffel, G., Economie forestière, 2^e éd., t. 1/1 - III, 1910-26.
- Huter, Urkundenbuch = Huter, F., Tiroler Urkundenbuch, Abt. 1: Deutsches Etschland und Vinschgau, Bd. 1 - 3, 1937-57.

- Imbert-Sautel = Imbert, J., Sautel, G., Boulet-Sautel, M., Histoire des institutions et des faits sociaux, 2 vol., 1957, 1956.
- MGLL, s. 4 = Monumenta Germaniae Historica, Legum sectio 4: Constitutiones et Acta publica imperatorum et regum, t. 1-, 1893-.
- Reg. Mein. = Regesten Meinhards II., Bd. II/1 der Regesten der Grafen von Görz und Tirol, 1952, ed. H. Wiesflecker.
- Santifaller, Trient = Urkunden und Forschungen zur Geschichte des Trienter Domkapitels, Veröffentlichungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung, 6, 1948, ed. L. Santifaller.
- Sartori, Zf. Ferd. = Sartori-Montecroce, T., Die Talgemeinde Fleims und ihre Statuten, Zeitschrift des Ferdinandeums Innsbruck, 36, 1892.
- Schneider = Schneider, F., Die Entstehung von Burg und Landgemeinde in Italien, Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, H. 68, 1924.
- Srbik, Salzwezen = Srbik, H. von, Studien zur Geschichte des österreichischen Salzwesens, Forschungen zur Inneren Geschichte Österreichs, 12, 1917.
- Stolz, Bergbau = Stolz, O., Die Anfänge des Bergbaues und Bergrechtes in Tirol, Zeitschr. f. Rechtsgeschichte, Germ. Abt., 48, 1928.
- Stolz, Schwaighöfe = Stolz, O., Die Schwaighöfe in Tirol, Wissenschaftliche Veröffentlichungen des Deutsch-Osterreichischen Alpenvereins 5, 1930.
- Stolz, Rechnungsbücher = Stolz, O., Der geschichtliche Inhalt der Rechnungsbücher der Tiroler Landesfürsten von 1288-1350, Schlernschriften, Bd. 175, 1957.
- Sturm, 1937 = Sturm, J., Der Wald in den Freisinger Traditionen, Zeitschrift für Bayerische Landesgeschichte, 10, 1937.
- Trentino = Archivio Trentino, Rivista Trimestrale, 1882-1915.
- Turc, RFF 1951 = Turc, L., Les sources de la sylviculture de Maclot, Revue Forestière Française, 3, 1951.
- Voltolini, Imbrev. = Die Südtiroler Notariatsimbreviaturen, Acta Tirolensia, t. 2 et 4, 1898-1951.
- Wailly = Wailly, N. de, Mémoires sur les variations de la Livre Tournois, Mém. de l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, XXI/3, 1857.
- Werunsky = Werunsky, E., Oesterreichische Reichs- und Rechtsgeschichte, Lf. 1-12, 1894-1938.
- Wiesflecker, Meinhard II. = Wiesflecker, H., Meinhard der Zweite, Schlernschriften, Bd. 124, 1955.
- Wopfner, Almendregal = Wopfner, H., Das Almendregal des Tiroler Landesfürsten, Forschungen zur Inneren Geschichte Österreichs, 3, 1906.